

Les propriétaires de l'État de New York peuvent faire courir leurs chevaux dans l'Ontario et à Montréal. Ils peuvent les faire courir chez nous et empocher les sommes qu'ils gagnent, mais on me dit que nous, les Canadiens, devons obtenir une permission spéciale pour faire courir nos chevaux dans l'État de New York. Bien entendu, compte tenu des subventions additionnelles que les propriétaires américains reçoivent du gouvernement de l'État de New York pour améliorer leurs écuries, nous avons peu de chances de les battre sur les pistes de course de là-bas.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre de l'Agriculture d'étudier la possibilité d'allouer à titre de subvention l'impôt de un pourcent auquel sont assujettis les paris mutuels au Canada, à une Standard Bred Breeders Association entièrement canadienne, afin de permettre aux propriétaires canadiens d'écuries de course d'améliorer leurs chevaux. Il convient de noter que l'État de New York compte à lui seul autant de chevaux ou d'étables, je ne sais plus au juste, que le Canada tout entier.

Je me suis entretenu avec bon nombre de propriétaires de haras qui s'intéressent à ce problème. Ils ont investi de grosses sommes, car le turf est un sport canadien qui devient chaque jour plus populaire. Ces gens voudraient former une association nationale d'éleveurs de chevaux de race au lieu d'avoir des associations provinciales. C'est la seule

manière dont ils pourront former une organisation assez puissante pour soutenir la concurrence des haras des États-Unis.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

[Français]

M. Florian Côté (secrétaire parlementaire du ministre des l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député de Renfrew-Nord (M. Hopkins) et l'honorable député de Pontiac (M. Lefebvre) ont appelé l'attention de l'honorable ministre sur une certaine discrimination qui semblait exister au sein de la *Canadian Trotting Association*,—il ne faudrait pas oublier qu'il s'agit d'une association strictement privée et indépendante—à ce moment-là, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a communiqué avec les dirigeants de cette association afin de savoir si, réellement il y avait discrimination. Le ministre a demandé de faire en sorte que cela cesse le plus tôt possible et que l'on fasse une enquête poussée.

À mon avis, d'ici peu, le ministre recevra une réponse à sa requête, et il sera alors agréable à l'honorable ministre ou à moi-même de communiquer à l'honorable député de Renfrew-Nord toute décision qui pourra être prise.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 27.)